

de la démagogie moderne. Tandis que nos ennemis eux-mêmes ont été obligés de reconnaître que les monarchistes n'ont reculé dans la dernière guerre devant aucun sacrifice et qu'ils ont surtout généreusement prodigué leur sang.

Nous disions hier à nos adversaires qu'ils n'avaient que l'hypocrisie de la pitié, de l'humanité; des faits éclatants nous obligent à proclamer qu'ils n'ont aussi que l'hypocrisie du patriotisme.

Comme le dit l'Evangile, la plus grande preuve de dévouement, c'est de donner sa vie pour ses frères. C'est ce sacrifice permanent, dans le cœur du soldat, qui fait tout l'honneur de l'état militaire.

Ces réflexions viennent naturellement sous notre plume, à l'occasion des polémiques auxquelles donne lieu la situation de M. le baron de La Grange, au Conseil d'arrondissement de Lille.

Quelle est l'origine de cette misérable querelle ?

La veille de l'élection de Cysoing, un certain docteur Desmons lance contre M. de La Grange, son concurrent, un vrai libelle, attaquant perfidement des actes de la vie privée, la manière d'administrer ce qui lui appartient, et cela, pour provoquer des sentiments de jalousie et d'envie. Ce procédé de la dernière heure était-il loyal ?

Injustement attaqué, M. de La Grange répond dans les quelques heures qui lui restent.

Sur le terrain électoral, il ne s'agit pas d'affaires, il ne s'agit pas surtout de soulever des haines sociales, ce qui est toujours un crime, à quelque parti qu'on appartienne.

Au lendemain d'une guerre qui a ruiné la France et fait la destitution, le vrai point d'honneur à débattre, quand on sollicite les suffrages de ses concitoyens, c'est de sonder son patriotisme.

M. de La Grange, retiré du service du pays, mais qui y est rentré au moment du péril de la patrie, lui qui a été blessé et décoré sur le champ de bataille, n'a pas besoin de vanter son patriotisme. Le sang qu'il a versé parle pour lui et captive la confiance de ses concitoyens.

Or, dans le canton de Cysoing comme à Lille, il y a eu des groupes d'hommes qui ont lâchement recherché des services civils, surtout des services dans lesquels on pouvait gagner de l'argent, et qui ont véritablement usé de toutes sortes de ruses, pour faire les champs de bataille, sur lesquels tous les hommes valides s'étaient donné rendez-vous.

Eh bien, M. de La Grange, perfidement attaqué, se demande quelle a été la conduite de ses adversaires pendant la guerre.

Il y a eu des exemptions, sollicitées, obtenues? Dans quel nombre? Par quels moyens? Les manœuvres ont-elles été directes ou indirectes? M. Desmons était-il le médecin présent au conseil ou avait-il laissé sa place à un de ses amis ?

Trouverait-il difficile de pénétrer dans ces détails que domine après tout une question capitale.

Vous, M. Desmons ou les votres, vous, M. Gery Legrand et bien d'autres, voulez-vous dire quel jour vous vous êtes battu ? quel jour vous avez combattu la neige ? colline, elle est votre fiend sur l'autel sacré de la patrie menacée ?

Si vous vous êtes bornés à rechercher des exemptions, plus ou moins valables, si vous vous êtes bornés à chercher sur les territoires neutres de la Belgique des marchandises ou des chevaux, eh bien, votre patriotisme n'est pas à la hauteur de ce qui est en jeu. Vous vous êtes exposés au péril de la faire.

Voilà votre manière de payer le patriotisme véritable. Et nous sommes sûr que jugant du devoir, à la manière dont ils l'ont eux-mêmes rempli, tous les généraux

soldats de l'armée du Nord en pensero de même.

Après cela, ergotez si vous voulez sur des rédactions de procès-verbaux. — Le public dira que vous êtes des chicaniers, mais non des patriotes.

Voici comment le *Bien public* de Gand apprécie l'acte souverain qui a retiré leur portefeuille aux ministres du cabinet belge.

Nous approuvons le ministre d'être resté ferme ju qu'au bout et d'avoir catégoriquement refusé de quitter le pouvoir. Grâce à cette attitude énergique et courageuse, si l'émotion est désormais un pouvoir dans l'Etat, les catholiques pourront du moins se vanter de ne point reconnaître sa souveraineté. C'est un honneur dont ils ont le droit de se prévaloir, même en succombant, et nous l'inscrivons avec fierté dans nos annales.

Quant au roi, il a commis une faute dont les conséquences peuvent être énormes pour le pays et pour la dynastie elle-même. Il est vrai que le libéralisme avait pris admirablement ses précautions pour circonvenir le souverain et pour le tromper sur la situation.

Les conseillers habituels et intimes de Léopold II sont MM. Van Praet, Duvoux et de Borchgrave, trois âmes damnées du doctrinarisme; M. Anspach est venu se joindre à ces habiles politiques pour communiquer à Sa Majesté les renseignements officiels sur la situation.

Les meneurs avaient décidé de frapper jeudi soir le coup décisif. « Plus de manifestations devant les ministères, mais l'émotion contre le roi, » tel était le mot d'ordre du libéralisme. Il a été ponctuellement exécuté. Pas un cri n'a été poussé devant les hôtels de la rue de la Loi; mais depuis dix heures du soir jusqu'à minuit et demi, le roi a été l'objet d'un charivari sans exemple. Des hommes portant des torches entouraient les gradins chargés de la manifestation, et naturellement, possédant sans cesse devant le palais. Des cris de « manifestation » s'élevaient les cris les plus révolutionnaires et les plus injurieux: « bas le roi! Vive la République! A bas la liste civile! » — On nous dispensera de reproduire les clameurs obscènes.

Le roi a été, dit-on, fort ému de ces manifestations, bien que les démonstrations de la journée et les cris de *Vive l'ordre!* eussent monté en quel sens se pronouçait la véritable opinion publique. Dès le lendemain, de bonne heure, il lisait appeler M. le baron d'Anethan et lui notifiât que le ministère avait perdu la confiance royale.

Le chef de cabinet a tenu, et nous l'en félicitons, à bien préciser la situation: il est bien entendu que le cabinet est *révoqué* et non pas *démissionnaire*. Nous croyons même savoir que, sur les instances de M. le baron d'Anethan, le roi lui a remis dans ce sens une déclaration écrite.

L'utile de dire que la journée d'hier a été parfaitement calme à Bruxelles. Le but des gens de la Chambre et des Bara de la rue était atteint. Plus un cri dans les rues, plus l'ombre d'un émeutier; il n'y avait pas trois personnes devant le palais de la Nation à l'issue de la séance parlementaire!

Telle est la situation: on voit combien elle est grave. M. Cooman l'a qualifiée hier à la Chambre d'un mot parfaitement juste: « Les funérailles de la Constitution. » C'est bien cela! mais il est à prévoir que dans le tumulte coté e, il y aura plus qu'un corbillard. Nous sommes n un temps où ce ne sont pas seulement les chartes qui s'en vont!

Nous en parlons au même journal les réflexions très justes sur la séance tumultueuse dans laquelle la Chambre a appelé à la révocation du ministère:

La séance de la Chambre a été déplorable, tumultueuse, et pour dire le vrai mot, scandaleuse. Après que M. d'Anethan eût fait connaître la révocation royale, qui met fin au ministère et de son fait accompli de la Chambre, un débat des plus vifs s'est engagé sur la situation.

M. Desmons l'a nettement définie: « Nous célébrons les funérailles de la Constitution. »

Lui répondant, les gens de la gauche, qui jusqu'ici avaient joué, et ricanaient, du coup

qu'elle venait de faire, a éclaté en protestations et en récriminations; la droite a vivement riposté, et peu à peu, la mêlée est devenue générale. La Chambre ressemblait à une halle aux poissons, pendant la crié, ou à la corbeille des agents de change à la Bourse parisienne, pendant la fixation de la cote. Il y avait de quoi dégouter du régime parlementaire les partisans les plus enthousiastes de ce genre de gouvernement. Mais comme nous l'avons dit, on célébrait un enterrement, et certaines gens ont l'habitude de se disputer et de s'injurier dans les maisons mortuaires. Ce sont surtout les héritiers présomptifs, déçus dans leurs espérances de succession. Aussi M. Bara a-t-il été très-violent dans la séance d'hier: il venait d'apprendre que la droite acceptait le pouvoir et que M. le comte de Thèux était chargé de la constitution d'un nouveau cabinet.

Au milieu de ce beau concert parlementaire, nous discernons une objection spécieuse de M. F.ère-Orbrun.

« Nous discutons un acte politique, dit-il, la révocation du cabinet. Cet acte, qui en répond d'avant la Chambre? Personne; vous découvrez donc le personne royale, ce qui est contraire aux règles du régime représentatif. »

Les ministères révoqués n'ont pas riposté; mais la presse, tenue à moins de circonspection, peut parfaitement répondre: « Ce n'est pas le cabinet qui découvre le roi, c'est le roi qui se découvre lui-même en renvoyant le cabinet. »

Nous sommes en présence d'une situation anormale, précisément parce qu'elle est issue d'un acte anormal.

Que s'est-il passé ?

Le roi a demandé à ses ministères leurs portefeuilles, et ils les lui ont remis.

Quelles sont les conséquences de cette détermination royale devant le bon sens et devant la droite raison ?

De deux choses l'une: ou M. d'Anethan et ses collègues sont encore ministères, et alors ils ne peuvent approuver leur propre révocation; ou ils ont cessé d'être ministères, et alors ils sont sans qualité pour contresigner les actes royaux.

Est-ce qu'on peut rendre un ministre responsable d'une situation qu'il n'a pas créée ? Est-ce qu'on peut le forcer à retirer de sa main les sommations de l'émeute ou de la tribune qui impliquent son « indignité » ? Evidemment, cela n'est pas possible.

A moins qu'il n'y ait quelques-uns des brailleurs, qui criaient avant-hier devant le Palais, qui consentent à prendre la responsabilité de l'acte du roi: il n'y a pour répondre de cet acte que le roi lui-même.

Dans le cours ordinaire de la vie constitutionnelle, c'est le roi qui signe les arrêtés royaux, et ce sont les ministères qui couvrent la personne royale; aujourd'hui, c'est l'émeute qui décréte et le roi qui contresigne ses décrets.

Nous ne jugeons pas cette situation: nous la constatons dans sa vérité et dans sa gravité.

### Informations-Nouvelles

Les membres de l'extrême gauche auraient, paraît-il, l'intention de déposer une interpellation sur les derniers exécutions.

A ce propos, nous lisons dans *Paris-Journal*:

« Les interpellations vont pleuvoir sur le ministère dès la première séance de la Chambre. »

M. Rouvier, le fougueux député de Marseille; M. Rouvier, qui ne regagne jamais sa place, lorsqu'il descend de la tribune, sans saluer ses collègues d'épithètes empruntées au vocabulaire de M. Testelin; M. Rouvier veut interpellé la commission des grâces à propos des exécutions.

Il veut demander compte à ses collègues du sang versé.

M. Rouvier oublie que la commission des grâces représente la Chambre, et que l'Assemblée ne peut pas s'interpellé elle-même sur l'usage qu'elle a fait d'un droit illimité.

Il résulte des derniers avis de Versailles que, contrairement aux résolutions qui avaient d'abord été prises, la Banque créera non seulement des billets à petite coupure de 10, mais aussi de cinq francs.

M. Nigra est rentré hier à Paris et a repris possession de son poste de représentant de l'Italie près le gouvernement français.

Le président de la République, accompagné du général Ladmirault et d'un nombreux état-major, doit passer en revue, jeudi prochain, sur le plateau de Satory, l'arrivée de Versailles. Des expériences y seront faites avec un nouveau système de mitrailleuses et de canon d'acier.

M. Daru prépare son rapport sur le 4 septembre.

On lit dans la *France*: « La nouvelle annonçant que le prince de Joinville et le duc d'Anmale prendraient possession de leurs sièges de représentants à la réouverture de la session, est aujourd'hui officielle, tout au moins en ce qui concerne le second de ces princes. »

« On parle même, dès à présent, d'un discours que prononcerait le duc d'Anmale, « pour dissiper tous les malentendus et tracer publiquement la ligne de conduite que s'est tracée la famille d'Orléans. »

On reparle d'un chemin de fer stratégique et commercial qui entourerait Paris dans un rayon de 25 kilomètres; l'adjudicataire qui se présente serait un belge du nom de Malou.

Le chiffre des hommes que l'on maintiendrait sous les drapeaux en 1872, a été définitivement réduit de 525 à 450,000 qui seront groupés, et campés près des grands centres de réseaux ferrés où ils seront spécialement exercés à se concentrer rapidement sur un point et dans un temps donné au moyen de ces voies rapides de communication.

Il paraît que monter et descendre de wagon est le *non plus ultra* de la discipline allemande. Il suffit de quinze minutes à un régiment prussien pour accomplir cette manœuvre dont nos soldats n'avaient pas compris, jusqu'ici, l'importance.

On parle d'un projet de loi pour le retour en France des cendres de Louis-Philippe.

M. Thiers vient de recevoir le grand-cordon de l'ordre de Saint-André et Pie IX celui de l'Osmanli avec insignes en brillants.

C'est de Londres aujourd'hui que nous vient la Commune.

En apprenant la triple exécution de Satory, les membres de la Commune réfugiés à Londres ont organisé, ainsi que nous l'avons dit, une grande promenade funèbre, drapeau rouge en tête.

Ils se trouvaient :

1° Félix Pyat, l'homme aux pieds légers, l'homme à la balle, le même qui faisait solliciter pour un fusil propre à tuer le roi de Prusse et qui n'a jamais marché une seule fois contre les Prussiens;

2° Bergeret lui-même, ce fou de guerre, qui avait trouvé moyen de commander une armée en se tenant dans une voiture;

3° P. Dereure, le cordonnier socialiste, qui ne sortait jamais sans écharpe à franges d'or et sans lorgnon d'écaillé, tant il voulait peu ressembler au peuple;

4° F. Gambon, célèbre par sa vache, et qui, lui aussi, a eu des jambes de cerf;

5° J. Miot; le pharmacien de la rue de Rivoli, qui voulait trop mettre la France au régime des sangues;

6° Le jeune Cournet, l'ombre de Delesluze, qui n'admirait plus que Razoua;

7° Enfin l'ex-comte Raoul du Bisson, ex-légitimiste, ex-bonapartiste, ex-général d'Ahuyssinie, l'un de ceux qui ont commandé le feu place Vendôme.

Tous ces braves gens, avant de quitter Paris, d'où ils sont sortis avec des *laissez-passer* prussiens, avaient fait publier qu'ils étaient *fusillés*; on l'a même cru un instant. A présent, on sait que, grâce à la tolérance de la loi anglaise, ils ont bon pied, bon œil, bonne langue, et qu'ils ne demandent qu'à recommencer.

Le *Mouvement*, de Bordeaux, annonce qu'il cesse de paraître.

Encore un qui n'a pas trouvé le mouvement perpétuel!

Le général Faidherbe, dit le *XX<sup>e</sup> Siècle*, a reçu l'ordre, à son arrivée à Rome, de rendre visite aussitôt à Victor-Emmanuel. Il passe pour être chargé d'une importante mission auprès du roi d'Italie, du Sultan et du vice-roi d'Egypte.

M. Victor Lefranc fait résumer les opinions émises par les Chambres de commerce pour ou contre le traité de commerce depuis 1860.

M. le ministre des finances vient d'informer ses collègues, que dans ce moment, il prépare un projet de loi qui soumettra à l'Assemblée pour demander le vote de 3/12<sup>es</sup> du budget.

On parle, dit le *Constitutionnel*, d'une interpellation qui serait déposée au sujet des dissidents qui auraient existé, d'après certains journaux, entre la Commission des grâces et la Président de la République, concernant les exécutions.

On reçoit de Lucerne, en date du 29 novembre, quelques nouveaux renseignements sur la mort déplorable du comte Girgenti.

« Dimanche, écrit-on, après avoir assisté à la messe, en compagnie de la comtesse, le prince Girgenti rendit quelques visites; repéré à l'hôtel du Cygne, vers les cinq heures, il se retira dans sa chambre à coucher, disant qu'il allait revenir. Quelques minutes après une détonation se fit entendre; tout le personnel de l'hôtel accourut effrayé; on voulut entrer, la porte était fermée au dedans. On força la serrure à l'aide d'un ciseau et l'on trouva, étendu sur le tapis et baigné dans une mare de sang, le malheureux comte qui s'était tiré un coup de revolver sous le menton. »

« Il respirait encore, mais tous les soins des médecins ont été inutiles; il a expiré, sans reprendre connaissance, à dix heures du soir. »

« Le comte Girgenti était depuis longtemps atteint d'épilepsie; il s'était, pour mettre son projet à exécution, de l'absence du médecin spécial attaché à sa personne. »

« Le comte Girgenti avait épousé une des filles de l'ex-reine Isabella. »

*La Liberté* publiait hier ce qui suit:

« L'abbé Perrin a été curé à Saint-Pierre-Montmartre et va très prochainement passer devant le 3<sup>e</sup> conseil de guerre. On a beaucoup exagéré sa participation au mouvement insurrectionnel du 18 mars. C'est un homme très intelligent et très érudit. Son titre principal est d'avoir, dans un but de moralité, à ce qu'il affirme, marié à l'église les conjoints que les officiers d'état civil communards unissaient illégalement à la mairie. On lui reproche, ses opinions avancées, qui l'ont poussé à reconnaître sans protestation le gouvernement du 18 mars. »

M. l'abbé Perrier, et non Perrin, n'a été ni curé de Saint-Pierre-Montmartre, ni attaché à cette paroisse. Depuis qu'il est à Paris, il a été successivement professeur à l'institution Notre-Dame à Auteuil, prêtre attaché à Notre-Dame des Blancs-Manteaux, et vicaire à Saint-Eloi.

Il y a d'exact dans le récit de la *Liberté* que l'arrestation de M. l'abbé Perrier et sa prochaine comparution devant un conseil de guerre. Quant aux faits reprochés à M. l'abbé Perrier, on comprendra que nous nous abstenions de toute réflexion et attendions le procès. Nous dirons seulement que cet ecclésiastique passait pour être d'une *originalité* très grande. (Unités)

Une des notabilités de la médecine française vient de s'éteindre.

M. le baron Paul Dubois, fils du célèbre Antoine Dubois, est mort à Cou. tulle (Eure).

M. le baron Paul Dubois était doyen honoraire de la Faculté, membre de l'Académie de médecine, et commandeur de la Légion d'Honneur. Il avait, en outre, été, sous l'Empire, membre du conseil général de la Seine.

Un député de l'un des départements encore occupés par les Prussiens propose un moyen des plus simples pour calmer l'enthousiasme communard des méridionaux et leur persuader que certaines portions de la France ont plus souffert que ces patriotes à l'abri ne veulent croire.

était quelques mois auparavant, lorsque Vivant l'avait parcouru pour aller affronter l'indignation de la fidèle femme de charge, attestait dès le premier abord, les efforts persévérants d'un bon intelligent et laborieux. Débris de ces rochers, des ruines et des quartiers de roc qui l'obstruaient à l'époque dont nous venons parler, il offrait un libre passage au cavalier comme au piéton. En le parcourant, l'œil du passant remarquait avec satisfaction qu'aucun trace d'abandon ou même de simple négligence n'existant au alentours.

De jeunes plantations, déjà verdoyantes, s'élevaient partout où la nature du sol avait permis de creuser la terre; les pentes avaient été adoucies avec art en plusieurs endroits, et dans quelques places, jadis envahies par le buis et le serpolet, des montagnes, des carres de saubonnaisant témoignaient d'heureuses tentatives de culture, ce qui n'avait pas été essayé, même à l'époque de la plus grande prospérité des anciens seigneurs du pays, trop riches pour songer à tirer parti de ces moindres accidents du terrain, que les habitants des campagnes savent si bien mettre à profit.

Il ne fallut que quelques minutes à Denis pour franchir la distance qui sépare le lac du château.

Il se dirigea, à travers les cours désertes et les bâtiments en ruines et abandonnés, du côté de la tour du Commandeur. Là, il mit pied à terre, attacha son cheval à un anneau de fer solide

depuis des siècles dans la muraille, et monta avec une légèreté juvénile l'escalier que nous connaissons.

Au pied de ses pas, la porte du premier étage s'ouvrit discrètement, et Vivant parut, une lampe à la main.

Les deux amis se serrèrent la main avec une rusticité cordiale; puis, Denis entra dans le logis de Vivant.

— Eh bien! qu'avez-vous appris? demanda ce dernier d'une voix qui trahissait les anxiétés d'une longue et pénible attente.

— Rien de fâcheux, mon garçon; au contraire.

— Madame de Viéville...

— Madame de Viéville s'est fait un peu tirer l'oreille; les vieilles femmes qui n'ont jamais eu d'enfants sont tenaces comme les biches bréhaignes (1); mais, enfin, elle renonce pour le moment à vous intenter un procès, et c'était là l'essentiel.

— A-t-elle appris quelque chose de nouveau? demanda Vivant d'une voix plus calme.

— Rien absolument, et elle m'a avoué que quoiqu'elle ne crût pas possible que les enfants de son neveu fussent encore vivants, elle n'avait cependant aucune certitude de leur mort. Elle a ajouté qu'elle faisait des recherches en Allemagne et en Pologne, et elle m'a chargé de vous remercier tous les deux des soins que vous donnez aux débris de

a fortune de ses pères: ce sont ses propres paroles que je te rapporte là. Nous autres chasseurs nous ne mentons jamais que quand la vérité est inutile.

— Dieu soit loué! dit Vivant, du ton d'un homme qu'on allège d'une lourde et poignante inquiétude. Je pourrai donc travailler encore avec courage, puisque tout espoir n'est pas perdu sans retour!

Maintenant, qui a-t-il de vrai relativement à M. le comte ?

— Pour ce qui est de M. le comte, mon pauvre garçon, il n'y a malheureusement plus de doute à avoir. J'ai tenu dans mes mains et j'ai lu de mes yeux l'extrait certifié de son acte mortuaire. Il a été tué en Allemagne, au mois de mars 1797.

— Six ans! Denis, c'est affreux de penser ce que ces pauvres enfants ont pu devenir pendant ce temps-là... Six ans!!!

— Vois-tu, mon garçon, s'ils se sont tirés d'affaire les trois premiers mois, il n'y a pas de raison pour que cela n'ait pas duré jusqu'à aujourd'hui. C'est comme un chevreuil chassé, vois-tu! Quand il a tenu quatre heures, on peut parier cent contre un qu'il en rechappera. J'ai vu ça plus de mille fois dans ma vie.

— Je ne demande qu'à le voir une, répondit Vivant; mais enfin, ajouta-t-il, comme s'il voulait donner un autre cours à ses pensées, pourquoi madame de Viéville nous a-t-elle fait écrire, par son avoué de Chaumont, cette lettre qui nous a mis la mort dans l'âme ?

(1) Biches qui n'ont jamais porté.